VeloBuc

piétons & cyclistes urbains
Association Loi 1901, Intérêt général 2010
6 place Camille Corot , 78530 BUC
velobuc@free.fr http://velobuc.free.fr

VeloToussus

Monsieur Pancher, Maire
Monsieur Fraudeau, Maire adjoint
Hôtel de ville
Place Maréchal Leclerc de Hauteclocque
78117 Toussus-le-Noble

Monsieur le Maire,
Monsieur le Maire adjoint,

Buc, le 27 juin 2013

Nous vous remercions de votre courrier du 22 mai 2013, en réponse à notre message courriel du 18 avril dernier.

Les réalisations pour les cyclistes et les piétons sur Toussus-le-Noble aménagés ces dernières années sont des cheminements pour former des boucles locales, "internes" et de type balade.

Notre demande de liaison entre Toussus et Buc revêt un tout autre caractère. Il concerne un "déplacement intercommunal" utilitaire sur Versailles Grand Parc. Un tronçon de 2 kilomètres manque pour relier nos communes à Versailles (pôles ferroviaires, établissements scolaires, entreprises…) en mobilité alternative. C'est le cœur de notre requête, repris dans notre brochure 2 / 88 ci-jointe.

L'urbanisation de Toussus a donné lieu à un renforcement de la vie locale (crèche, commerce, médiathèque) avec des services de proximité, ce qui est tout à fait dans l'esprit des modes doux. L'augmentation de l'offre des bus est également un point très intéressant en ce qui concerne la liaison intercommunale de Versailles Grand Parc (VGP) et les transports scolaires. Notre propos n'est pas de sous-estimer les efforts fournis par la municipalité de Toussus en matière de déplacement à l'intérieur de la commune.

Nous déplorons que le tronçon de la D938 reliant Toussus à Buc ait été entièrement conçu et réaménagé ces dernières années – depuis 2004 - par les administrations et services concernés, en faveur de la seule circulation motorisée, tout en neutralisant des espaces, qui auraient pu être utilisés en faveur d'un cheminement piéton et cycliste. Dans quelle mesure est-ce que la loi sur l'air (LAURE) de 1996 a été respectée ? Cet état de fait date de 2004 et ne répond pas aux nouveaux choix de mobilité.

Un réseau de voies pour les circulations douces de 88 kilomètres reliant Versailles Grand Parc et Saint-Quentin en Yvelines pour les déplacements quotidiens a été réalisé, mais comme vous le savez, une jonction d'à peine 2 kilomètres manque entre Toussus et Buc, dont seulement 400 mètres nécessitent un aménagement spécifique.

Avec l'accroissement de la population et l'évolution des modes de déplacements, au sein de Versailles Grand Parc, les liaisons pour piétons et cyclistes sont devenues indispensables et primordiales.

Nous avons bien connaissance, par votre courrier, d'une proposition de solution de cheminement en contrebas du remblai de la D938 entre Toussus et Buc. Une telle liaison pose, à notre avis, au moins quatre problèmes majeurs :

1) Quel en sera le revêtement ? S'agira-t-il bien d'un enrobé roulant, lisse et non salissant qui répondra aux exigences d'une utilisation quotidienne ?

2) Quel entretien sera garanti sur cet aménagement confiné en contrebas ? (déneigement ? fauchage des plantes ? enlèvement des racines ? nettoyage des feuilles mortes ? ramassage des déchets jetés ?)

3) Comment assurer la sécurité de la personne ? Quel parent laissera son enfant à la tombée de la nuit circuler derrière un écran végétal, en contrebas d'une chaussée départementale ? Est-ce un aménagement adapté à des jeunes qui ont des horaires variables et qui peuvent se retrouver seuls à emprunter cet itinéraire ?

4) La réalisation des travaux concernent plusieurs acteurs et propriétaires, et doit tenir compte de la présence de l'aqueduc de Saclay en contrebas de la D938. Encore combien d'années avant d'aboutir ? Or, la réalisation de ce tronçon est urgente et indispensable afin d'éviter un autre accident tel que celui de la nuit du 26 au 27 janvier 2013 : la présence d'un cheminement n'aurait pas mis en péril la vie des jeunes qui étaient obligés de marcher en bordure de la D938 !

Au vu de ces points, nous voudrions à nouveau souligner la grande importance des itinéraires cyclables utilitaires qui permettent une mobilité active au quotidien. Dans cet esprit, nous insistons sur le besoin d'un aménagement le long de la D938 dans le même style que celui, très réussi, de la D120 reliant les Loges-en-Josas et Buc : piste cyclable bidirectionnelle, au revêtement parfaitement adapté, accessible aux piétons puisque hors agglomération.

Des propositions suggérées par notre association comprennent des techniques de soutènement pratiquées dans d'autres départements dont l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie. Ces informations techniques ont été évoquées lors de la visite sur le terrain du 19 février 2013, et communiquées le lendemain aux services du Conseil Général des Yvelines par courriel.

Notre démarche initiale date de 2004 (tous les courriers sont publiquement consultables sur notre site à la page http://velobuc.free.fr/buctoussuscourriers.html).

Depuis 2004, aucune suite n'avait été donnée pour adapter cette voie aux nouvelles formes de mobilité. En effet, l'implantation des larges terre-pleins centraux lors des travaux successifs a neutralisé de l'espace précieux, sans prise en compte des circulations douces, au déni de la loi : la création de couloirs étroits constitue aujourd'hui un danger bien connu pour la circulation de tous les usagers.

Nous incitons toutes les administrations concernées, Communes, Intercommunalité, Conseil Général, Préfecture à prendre conscience du caractère urgent de cet aménagement, et à déployer sans plus attendre les efforts nécessaires pour mener à bien ce projet d'utilité publique avant les prochaines élections.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, Monsieur le Maire adjoint, nos salutations sincères et cordiales.

Britta Boutry
Présidente VeloBuc

Gérard Finan
Délégué antenne VeloToussus

Annexe mentionnée : La brochure 2/88
Copies adressées à (dans l'ordre alphabétique)
-Mme Marie-Hélène Aubert, conseiller général 78
-M. François de Mazières, président de Versailles Grand Parc et député-maire
-M. Jean-Marc Le Rudulier, maire de Buc
-M. Erard Corbin de Mangoux, préfet des Yvelines
-Mme Valérie Pécresse, député
-M. Alain Schmitz, président du Conseil Général 78
-M. Jean-Marie Tétart, vice-président du Conseil Général 78